

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

Date de la convocation : 8 octobre 2021

L'ordre du jour est le suivant :

- Suivi des travaux et projets en cours
- Indemnité sinistre cabinet médical
- Voirie
- Compte-rendu des différentes réunions
- Taxe d'aménagement 2022
- Prise de compétence « Crématorium » par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée et modification des statuts
- Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz – année 2021
- Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Délibérations et questions diverses

Membres présents : BOBINEAU Joël, PASCAULT-BRICAUD Evelyne, SABOURAUD Damien, SPENNATO Fabienne, BONNEAU Stéphane, ALLETRU Sonia, AUGUIN Denise, COLAS René-Louis, LARGETEAU René-Pierre, MIMAUULT Claire, NAULET Jean-Pierre, QUELEN Joël, ROMANO Guillaume, ROYER Stéphanie, VASSEAUD Céline (arrivée à 20h50)

Secrétaire de séance : BONNEAU Stéphane

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu de conseil. Aucune remarque de la part de l'assemblée ; le compte-rendu est approuvé.

1 – SUIVI DES TRAVAUX ET PROJETS EN COURS

- **Bâtiments centre bourg** : Depuis le dernier conseil, beaucoup de réunions de chantier ont eu lieu. Monsieur le Maire fait savoir qu'elles sont ouvertes aux élus qui souhaitent suivre

l'avancée des travaux. Monsieur le Maire liste les modifications prévues : remplacement d'un mur de soutènement par un poteau, remplacement d'un œil de bœuf par une fenêtre. La pose de la couverture est prévue semaine 42. Enfin, aucun retard dans le planning n'est constaté et les délais de livraison des matériaux ne sont pas perturbés.

- **Salle Jean-Louis Ripaud** : La pose du garde-corps est pratiquement achevée. Il reste une plaque de verre. Certains élus sont sceptiques quant à la solidité du garde-corps : ils soulignent une trop grande souplesse des panneaux de verre. L'entreprise va être contactée dans les prochains jours.

- **Village du Moulin** : Monsieur le Maire fait savoir que certains permis de construire ont été déposés en mairie. Le numérotage des parcelles est toujours en cours. Une parcelle reste, à ce jour, vacante. Enfin, le raccordement électrique n'est toujours pas effectué.

2 – INDEMNITÉ SINISTRE CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire rappelle qu'une entreprise a cherché l'origine d'une fuite d'eau qui incombe le cabinet médical. Un expert est passé pour estimer le montant des travaux. Une indemnité de 9 816,28€ HT sera versée à la commune pour couvrir les travaux ; malgré la possibilité du choix des entreprises, les élus préfèrent valider les devis présentés par les 2 entreprises choisies par l'expert afin d'éviter tout risque de variations de prix : entreprise Coudronnière pour un montant de 1 340€ HT et l'entreprise Laurent Michel (Mothe Achard) pour un montant de 8 476,28€ HT.

3 – VOIRIE

- **Route du Lac** : M. Sabouraud relate sa rencontre avec l'entreprise COLAS qui a réalisé les travaux de la voie piétonne (qui relie La Joletière au bourg) : à certains endroits, il y a un surplus d'enrobé alors que sur d'autres parties, il en manque. L'adjoint propose de ne pas régler la facture correspondant à cette partie des travaux tant que celle-ci n'est pas été refaite selon les attentes.

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes avait réalisé des travaux de relevage des tampons. Il s'avère que 4 tampons ont été oubliés. Actuellement, leur emplacement est repéré par un marquage au sol. La prise en charge des travaux est supportée de moitié entre la commune et la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe les élus que la peinture des bordures des chicanes sera faite par les employés communaux.

- **Incident Rue de la Vallée** : Une voiture en stationnement a été accidentée sur la Rue de la Vallée. Conformément à ce qui a été prévu, une balise avec une bande phosphorescente et un panneau annonçant un rétrécissement de la voie vont être installés.

- **Sentier des Bouronnières** : Le sentier piéton a débuté. Au lieu d'un décapage, un terrassement est prévu avec pose de pierres sur la terre. Les élus s'interrogent si, à long terme, les pierres ne vont pas s'enfouir. Il est proposé la pose d'une bâche, par les agents communaux, sur la terre. Les agents réaliseront également le passage sur la départementale et aideront au chargement des pierres pour l'entreprise Pelletier, en charge des travaux.

4 – COMPTE-RENDU DES DIFFÉRENTES RÉUNIONS

- **Ecole** : Mmes Pascault-Bricaud et Spennato font le bilan de l'assemblée générale : des séances de piscine sont prévues pour les élèves, un projet théâtre est envisagé avec le « Théâtre Merventais ». Conformément aux protocoles sanitaires, les élèves ne sont pas mélangés à la cantine. La Directrice a soumis un devis à la collectivité pour une sortie sans nuitée à la base de loisirs sur 2 jours : 950€ dont 660€ d'activités. Les élus contacteront le CPE afin de connaître la répartition des charges entre les parties. Le premier conseil d'école aura lieu le 19 octobre.

- **Commission Enfance et Jeunesse** : Mme Spennato fait savoir qu'un nouvel accueil de loisirs s'est créé à Pissotte. La Communauté de Communes a compté, en moyenne, + 50 enfants par jour en juillet et + 31 enfants en août ; le personnel et les places manquent au sein des structures.

- **Réunion Tourisme** : M. Sabouraud prend la parole. Lors de cette réunion, il a été soulevé un problème d'entente entre Sud-Vendée Tourisme, l'office de tourisme et Vendée Tourisme. Le manque de moyens financiers et de personnel freine l'avancée des projets. L'objectif est de différencier le Sud Vendée du reste de la Vendée (largement dominée par le Puy du Fou et la côte atlantique) en prenant un risque en augmentant les offres touristiques. Tous les éléments du tourisme doivent être reliés entre eux par la communication et « physiquement ». M. Sabouraud rappelle la réunion tourisme avec les professionnels merventais, le 21 octobre.

- **Sports** : Monsieur le Maire fait savoir qu'un cabinet missionné par la Communauté de Communes étudiera les demandes en sport et les manques d'équipements sportifs au sein des communes. Parmi les communes de la Communauté de Communes présentes à cette réunion, un grand nombre est déjà équipé d'un complexe sportif.

- **Assainissement collectif** : La Saur a obtenu le marché des 9 premières communes dont le renouvellement pour le fonctionnement de l'assainissement arrivait à échéance. Monsieur le Maire a rencontré des élus de la Communauté de Communes pour étudier la rénovation voire un déplacement de la station d'épuration. Plusieurs scénarios sont proposés et seront étudiés. La Communauté de Communes voudrait que le conseil municipal se positionne le plus rapidement possible afin de budgétiser ce projet pour 2022. Il a été constaté, lors de cet entretien, une pollution par les eaux pluviales dans les canalisations du centre bourg notamment.

5 – TAXE D'AMÉNAGEMENT

Avant le 30 novembre de chaque année, chaque collectivité a la possibilité de délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement ou d'y renoncer. La dernière délibération de 2015 fixait le taux à 3%.

A l'unanimité, les élus décident de maintenir le taxe d'aménagement à 3%

6 – PRISE DE COMPÉTENCE « CRÉMATORIUM » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDÉE ET MODIFICATION DES STATUTS

Face à une demande croissante de crémations, la création d'un crématorium sur la Communauté de Communes répondra aux besoins des citoyens. Il est donc nécessaire de procéder à l'extension des compétences communautaires et de modifier les statuts actuels.

Le conseil municipal approuve l'extension des compétences de la Communauté de Communes du Pays Fontenay-Vendée.

7 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ – ANNÉE 2021

Le conseil municipal accepte la perception de la redevance de passage de canalisation de gaz au Nay de 142€ pour 3 476 mètres.

8 – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPOS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDÉE

9 – RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPOS) PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDÉE

Monsieur le Maire présente aux conseillers les deux rapports et leur précise qu'ils sont à libre disposition. Ces rapports contiennent les différentes études concernant les travaux, les conclusions de réunion, les tarifs...

10 - DÉLIBÉRATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Foot :** La convention pour mise à disposition du terrain et des vestiaires a été signée par l'Olympique Sud Vendée. Les buts ont été retirés car jugés dangereux et un changement de certaines ouvertures des vestiaires est à prévoir.

- **Frais de garde :** La préfecture met en place un dispositif de remboursement de sommes dues au frais de garde des élus (d'un enfant de moins de 16 ans, d'une personne malade ou handicapée) lors de différentes réunions. Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 3 500 habitants. Tous les élus acceptent la mise en place de ce dispositif.

- **Cadastre** : La Communauté de Communes demande à la commune son autorisation à l'ouverture de l'Open Data c'est-à-dire de la diffusion des données géolocalisées (n° et rue) à l'ensemble des services (SDIS, Secours, Fibre...). Les élus acceptent cette demande et laissent Monsieur le Maire signer la convention.

- **Commerçants ambulants** : Monsieur le Maire fait lecture de lettres pour 3 demandes distinctes d'implantation de commerces ambulants pour un food truck, un camion pizza et une poissonnerie ambulante (sous forme de porte-à-porte). Les élus préfèrent donner un avis favorable au food truck et au camion pizza.

- **Restaurants** : Une réunion extraordinaire s'est tenue au sein du conseil face aux ventes de restaurants sur la commune. L'un d'entre eux serait vendu en maison d'habitation. Des élus s'interrogent sur le pouvoir de la Municipalité sur cette vente.

- **Cabinet dentaire** : Mme Potarnichie ayant quitté Mervent pour raisons personnelles, une collaboratrice reprend son cabinet et sa patientèle.

- **Supérette** : Monsieur le Maire informe les élus du changement de propriétaire dans les prochaines semaines.

- **Parc Eolien** : A l'annonce de cette proposition, les élus refusent catégoriquement cette requête.

- **Limitation de vitesse** : Monsieur le Maire fait lecture d'une lettre du Département qui a été sollicité par un administré pour demander une réduction de la vitesse à l'entrée du village du Nay. Après étude de l'ARD, le service des routes n'est pas favorable à la réduction de vitesse mais une réduction sur l'ensemble du village peut être envisagée.

- **Eglise** : Monsieur le Maire informe l'assemblée de dégâts et de vandalisme dans l'église (casse de cierges, livres renversés, hosties jetées au sol). Un signalement auprès de la gendarmerie a été fait pour information.

- **Fonds de concours** : Monsieur le Maire incite les élus à réfléchir à un projet afin d'utiliser le reste de l'enveloppe disponible. Le projet de réhabilitation de l'étage de la Mairie a été retenu par les élus (rénovation des sanitaires, travaux d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

- **SCoT** : Un des vice-Présidents de la Communauté de Communes demande une entrevue pendant un conseil municipal pour évoquer le Schéma de Cohérence Territorial.

- **Fin d'année** : Mme Pascualt-Bricaud fait savoir qu'une animatrice-accordéoniste a été trouvée pour le repas des aînés. Lors de la prochaine réunion CCAS, la répartition des invitations se fera pour distribution (le 18 octobre).

Il a été décidé, par vote, à main levée, que le repas des employés se ferait en restaurant.

Pour l'école, l'animation est prévue le 17 décembre (un spectacle participatif est prévu) ; M. Bonneau doit contacter le CPE et les enseignantes pour connaître leur projet sur cette soirée. Quid de l'apéritif offert aux parents ?

- **Téléthon** : M. Bonneau fait savoir qu'un loto est prévu le 5 décembre. Des élus se chargeront de la vérification des passes sanitaires et de l'entracte. Le vendredi 3 décembre, un concert à l'Eglise sera proposé ainsi qu'une retraite aux flambeaux avec jeu de piste. M. Bonneau fait savoir que l'association « Espoir Merventais Pétanque » organisera, au printemps, un concours de Pétanque dont les droits d'entrée seront versés au Téléthon.

La séance est levée à 0h00.

Prochaine réunion de conseil : le vendredi 19 novembre 2021, à 20h30

Lu et approuvé par Monsieur le Maire :

MEMBRES PRÉSENTS

BOBINEAU Joël

PASCAULT-BRICAUD Evelyne

SABOURAUD Damien

SPENNATO Fabienne

BONNEAU Stéphane

ALLETRU Sonia

AUGUIN Denise

COLAS René-Louis

LARGETEAU René-Pierre

MIMAULT Claire

NAULET Jean-Pierre

QUELEN Joël

ROMANO Guillaume

ROYER Stéphanie

VASSEAUD Céline